N° 91 > OCTOBRE 2018





Dossier

Stationnement Zone rouge ou zone verte?

Actualités

- ► Associations et bénévolat
- ► Forêt chesnaysienne

Tri des déchets

Etes-vous au top pour le tri?

www.parly2.com

LECTEURS DE LA LETTRE DE PARLY 2

SOUCIEZ-VOUS **SEULEMENT** DE L'ESSENTIEL





■ Pour découvrir nos offres, rendez-vous dans l'une des agences Société Générale de

(LE CHESNAY **SIMARD**

4, RUE DE LA CELLE 78150 LE CHESNAY 01 39 23 89 50

O LE CHESNAY **NOUVELLE FRANCE** 15, RUE POTTIER 78150 LE CHESNAY 01 39 55 91 21

Retrouvez l'agence de votre choix sur societegenerale.fr



DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

Société Générale, BDDF/CLI/DFC/COM - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18 - S.A. au capital de 1 009 897 173,75 Eur – 552 120 222 R.C.S. Paris – Siège social : 29 bd Haussmann 75009 Paris – Crédit Photo : Getty Images - 07/18

La lettre de Parly2 N°91 Éditeur : Association Parly.com Local postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex - Téléphone : 01 39 55 31 11 Email : parlycom@parly2.com - site web : www.parly2.com

Responsable de la publication : Alain Cahen

Ont participé à la réalisation de ce numéro : C. Audouze, A. Cahen, A. Coquier, O. Dehaut, G. Descombes, S. Grenon, M. Lecluse, A. Prévoteau, M.F. Rivet.

Photos: Parly.com, MARKETING TACTICS

Publicités : CPH, CULINELLE, LOGGIARAMA, MBS, OPTIC 2000, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Conseil et conception graphique : MARKETING TACTICS - 01 78 94 97 87

Imprimerie BIKOM Ce document est imprimé sur Satimat Green 135g, papier certifié PEFC



Edito



Parly2, ça roule ! Ça stationne ?

Notre Assemblée Générale du 7 juin a concrétisé dans ses votes un certain nombre de projets majeurs pour la copropriété: déploiement intégral de la fibre optique, renaissance du Centre Culturel (ex-club ARS), extension du schéma directeur d'assainissement de la Ville du Chesnay au périmètre de la copropriété...

Mais elle n'a malheureusement pas permis de donner un feu vert au projet de réaménagement du Centre Martin Luther King proposé par l'ADV (Association Diocésaine de Versailles), titulaire du bail emphytéotique. C'est pour nous un regret car cette proposition permettait de réhabiliter le bâtiment sans coûter un seul euro aux copropriétaires, de disposer d'une quarantaine de places de stationnement supplémentaires et d'accueillir un projet utile et porteur de sens. La très grande majorité de ceux qui ont envoyé leurs pouvoirs ou s'étaient déplacés le jour de l'Assemblée était favorable à ce projet. Mais la mobilisation a été insuffisante face à un droit immobilier qui impose, en cas de changement d'affectation d'une partie commune, un vote à la double majorité de l'article 26 (majorité des copropriétaires porteurs des 2/3 des tantièmes). Cette clause, sans doute justifiée dans des petites copropriétés de quelques lots ou dizaines de lots, est totalement inapplicable dans une grande copropriété de plusieurs centaines de lots et a fortiori dans une copropriété géante comme la nôtre où il y a plus de 8000 propriétaires de lots. Espérons que la Loi ELAN prendra en compte cette difficulté.

La suite de l'histoire n'est pas connue à ce jour : C'est à l'ADV, dont on peut facilement imaginer la déception, de nous dire ce qu'elle entend faire de ce lieu. Elle y réfléchit. Dans l'immédiat, dans toutes nos résidences, les conseils syndicaux secondaires phosphorent sur la préparation de l'année 2019 et de leur assemblée générale de fin d'année. Elles recherchent le bon point d'équilibre entre la maîtrise de leurs charges, les travaux indispensables de 2019 et la nécessité de provisionner des dépenses de bâti ou de réseaux qui risquent d'arriver dans des résidences qui ont maintenant 50 ans ou peu s'en faut.

Ces assemblées générales seront aussi l'occasion du renouvellement triennal des conseils syndicaux secondaires. Parly2 leur doit pour une grande part la préservation de son harmonie et le bon état de ses bâtiments et espaces verts. Il est essentiel que de nouvelles bonnes volontés nous rejoignent et viennent consacrer un peu de leur temps au service de leur résidence. Elles seront partout les bienvenues.

Dans l'actualité de notre copropriété, il y a bien sûr un autre sujet qui concerne toutes les résidences, c'est le projet de stationnement résidentiel impulsé par la Ville du Chesnay. L'impact des zones résidentielles, et surtout celui des zones rouges, risque d'être important sur la vie des Parlysiens et fait débat. Nous consacrons à ce sujet une bonne partie de ce numéro de La lettre.

C'est le moment car le Maire du Chesnay n'a pas clos la concertation et laisse encore quelques semaines à l'examen des remarques et des propositions.

Cordialement,



Alain CAHEN
 Président
 du Conseil Syndical Principal

Sommaire

ACTUALITES

- Le bénévolat à Parly 2
- Notre forêt chesnaysienne en péril (suite)
- Commission mixte Mairie du Chesnay / Copropriété du 25 avril 2018

DOSSIER

- Stationnement : zone rouge ou zone verte ?
- ▶ Questions des résidences / Réponses de Monsieur le Maire 11

Réglementation du	
stationnement à Parly2	

SYNDIC-GÉRANCE

- ► Résultats de l'Assemblée 16 Générale du 7 juin 2018
- Mouvements du Personnel (Gérance et Intendants)

TRI DES DECHETS

► Êtes-vous au top pour le tri ?

BREVES

- > Hommages > La fibre à Parly2
- Saison piscine 2018
- ► Erratum 2

LA VIE DE NOS RESIDENCES

- Fête des voisins
- 22

Actualités

Le bénévolat à Parly2

Au moment où l'activité reprend, il nous a semblé important de nous intéresser à cette occupation souvent méconnue car discrète et bienveillante, où la générosité et bien souvent l'abnégation sont de mise : le bénévolat.

Il faut savoir que le monde des bénévoles en France représente environ 13 millions de personnes pour environ 1,3 millions d'associations

En général, le parcours d'un bénévole naît d'une forte motivation d'être utile pour la société et d'agir pour les autres mais aussi de diverses motivations personnelles :

- lier des relations,
- donner un sens à son quotidien,
- appartenir à une équipe,
- exercer une responsabilité, etc

On constatera donc que le message souvent relayé dans les médias nous expliquant que nous vivons dans un monde égoïste, de plus en plus replié sur lui-même, n'est pas tout à fait exact.

Cela étant, nous devons rester vigilants car si comme le montre une enquête nationale, le nombre de bénévoles augmente régulièrement, il ne suffit pas pour subvenir aux besoins des diverses associations. Le recrutement est devenu la principale préoccupation de celles-ci avant même le financement, bien qu'il soit vital pour la bonne marche de l'association.

Bien entendu, le bénévolat est une activité qui prend du temps, bien souvent plus qu'on ne le pensait en s'enaggeant.

C'est pourquoi la majorité des personnes qui peuvent assumer ces charges sont recrutées parmi celles qui ont cessé leur activité professionnelle. Notons que de plus en plus de jeunes viennent rejoindre leurs rangs.

Alors qu'en est-il à Parly2 ?

Nous n'avons pas d'enquête recensant le nombre d'associations et de bénévoles actifs dans celles-ci. Tout ce que nous savons c'est que de nombreux résidents participent à des associations qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales. Nous savons également que vous êtes nombreux et d'une grande générosité et que votre plus grande récompense sera le plus souvent un sourire.

Nous avons une attention particulière pour toutes celles et ceux qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie pour :

- aider les personnes en détresse,
- apporter du réconfort aux malades,
- faire rêver les enfants gravement malades.

Nous voulons également adresser nos remerciements à tous les bénévoles qui par leur engagement au sein des conseils syndicaux, agissent pour le bien commun de l'ensemble des résidents de Parly2.





Peut-être ne le saviez-vous pas, mais si Parly2 est un espace où il fait bon vivre et si la copropriété est reconnue par la profession comme étant bien gérée, c'est grâce aux plus de 300 bénévoles qui travaillent régulièrement pour participer à sa gestion globale et veiller également à maintenir votre patrimoine en bon état.

Ce travail est bien souvent méconnu, mais il est indispensable au bon fonctionnement de la copropriété.

L'occasion nous étant donnée, nous en profitons pour faire appel à celles et ceux qui voudraient bien rejoindre ces équipes de bénévoles. Nous pouvons leur assurer qu'ils seront les bienvenus car nombre de conseils syndicaux ont besoin de bonnes volontés, afin de mieux répartir la charge de travail.

Il existe de nombreuses associations de bénévoles à Parly2. En voici quelques exemples, ce ne sont pas les seules bien sûr.

▶ LES BLOUSES ROSES

Contact : Sylviane FAYOUX

Tél.: 06 78 51 78 20

Email: siegenational@lesblousesroses.asso.fr

www.lesblousesroses.asso.fr

▶ PETITS PRINCES

Contact: Clémentine POULET

Tél.: 01 43 35 49 00

Email: mail@petitsprinces.com

www.petitsprinces.com

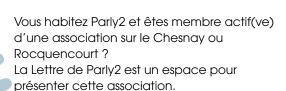
► SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT

Responsable Groupe Le Chesnay:

Jean-Baptiste Deshayes Tél.: 01 75 45 70 43

Email: lechesnay.snl78@gmail.com

www.snl-union.org/agir-avec-snl/devenir-benevole





LES BLOUSES ROSES



PETITS PRINCES



SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT





Actualités

Notre forêt chesnaysienne en péril ? (suite)



Dans la dernière lettre, notre association AVECh, nouvellement créée, relatait l'état de la forêt de Fausses-Reposes et faisait appel aux volontaires pour venir la rejoindre, afin de sensibiliser les autorités et de mobiliser les interlocuteurs chargés de l'entretien de ce domaine.

Voici le point de nos actions durant les six derniers mois et le constat que l'on peut en tirer :

- Une réunion avec Monsieur le Maire du Chesnay, au cours de laquelle nous avons donné notre sentiment sur l'état de la forêt et sollicité les interventions suivantes :
 - la restauration du parcours de santé,
 - la remise en état des bancs et tables délabrés,
 - la reconstitution de l'espace réservé aux enfants (à l'image de ce qu'il était dix ans auparavant),
 - la propreté de la forêt à la lisière de Blanche de Castille.

En réponse immédiate, Monsieur Le Maire nous a demandé de lui transmettre un rapport mensuel sur l'état de propreté de la forêt mise à mal par les promeneurs et les entreprises qui y déversent leurs déchets.



Un point positif: depuis cette rencontre la zone a été nettoyée et les camions n'y pénètrent plus. Mais le manque de budget ne permet pas à la municipalité de satisfaire nos demandes concernant les équipements.

Une rencontre avec l'ONF (Office National des Forêts)

Le Directeur de l'ONF Île-de-France, Monsieur Béal, nous a indiqué qu'il ne devait plus y avoir de coupes rases, sauf cas de force majeure (arbres malades localisés ou déjà vendus), les grumes (troncs coupés) devaient être ramassées ou rassemblées rapidement (ce qui a été concrétisé). Nous lui avons fait part de notre inquiétude sur l'insuffisante repousse des chênes et sur le danger de prolifération des lauriers du Caucase qui se développent par essaimage depuis les jardins des copropriétés voisines.

Tout comme Monsieur Le Maire, Monsieur Béal nous a confirmé qu'il n'avait pas de budget pour rénover la qualité paysagère détériorée et (ou) les équipements d'accueil.

3) La mise en œuvre d'actions communes avec l'association EFR de Chaville (Environnement Fausses-Reposes)

L'EFR poursuit le même objectif que nous et s'intéresse à l'ensemble du domaine forestier de Fausses-Reposes.



Avec Madame Silvain, la Présidente, nous avons décidé d'unir nos efforts et réalisé une opération « Forêt Propre » en juin dernier. Avec 15 volontaires nous avons rempli, en une matinée, une bonne trentaine de sacs de 100 litres.

Nous avons aussi participé, ensemble, au Comité de Gestion Participative de l'ONF à la Mairie de Ville d'Avray. Les nombreux scientifiques de la biodiversité présents ont exprimé leur désapprobation sur les coupes rases et excessives en forêt qui ont un impact nocif sur la biodiversité (un grand nombre d'insectes auraient disparu). L'association ESPACES de Ville d'Avray a exposé le travail écologique remarquable qui a été effectué sur les étangs et sur l'éradication des lauriers du Caucase.

EFR a demandé à l'ONF s'il était possible d'établir, avec eux, un plan pour éradiquer ces lauriers sur une plus grande échelle. Il nous a été répondu qu'il n'y avait pas de budget pour faire réaliser ce travail par des entreprises classiques mais a donné son accord pour mettre cela en œuvre avec l'association ESPACES. AVECh s'est jointe au projet.



En liaison avec la mairie du Chesnay, il faudra passer un message afin que les haies de lauriers soient impérativement taillées avant le fleurissement (en avril).

Nous poursuivons et intensifions nos actions :

- Nous avons prévu de réaliser une nouvelle opération « Forêt Propre » au Chesnay ; initialement programmée cet automne, elle est reportée au printemps 2019.
- Pour cet automne, les supermarchés Leclerc ont créé le mouvement « Nettoyons la nature » et vont, avec 300 élèves de Blanche de Castille, procéder à une opération sur toute la forêt du Chesnay. Après cela la forêt devrait être propre !!!!
- Nous voulons saisir et sensibiliser l'ensemble des collectivités territoriales concernées sur la situation dégradée de la forêt.

Il apparaît clairement que l'effort financier nécessaire ne peut pas reposer uniquement sur le budget de la commune et de l'ONF. La communauté d'agglomération VGP (Versailles Grand Parc), le conseil départemental et le conseil régional pourraient participer davantage à la défense de ce patrimoine commun.



Soutenons ensemble les actions en faveur de la forêt de Fausses-Reposes

Afin de sensibiliser toutes ces collectivités nous envisageons de leur envoyer un courrier appuyé par une pétition.

Cette pétition « Faisons revivre la forêt de Fausses-Reposes » est en ligne sur le site de l'association : avech78.wordpress.com.

Son texte:

- « Nous demandons à nos élus de Versailles Grand Parc, du Département des Yvelines et de la Région lle-de-France de prendre en compte la situation dégradée de la forêt de Fausses-Reposes au Chesnay et de dégager un budget spécifique pour sa remise en état :
- replantation de chênes dans l'ensemble des zones touchées,
- remise en état des bancs et tables délabrés,
- restauration du parcours de santé,
- reconstitution de l'espace de jeux pour les enfants.»

Christine Audouze (Résidence Saint-James)

Contact: AVECh (avech78@gmail.com)

MBS MENUISERIE CRÉATION • RÉNOVATION • REMPLACEMENT Menuiserie bois Baie Fenêtres et portes fenêtres Design & Menuiserie Baies coulissantes et basculantes Créations d'aérations (mise aux normes) Parquets collés et flottants Volets roulants Contact: MBS SAS 5 rue de la Vallée Yart Serrurerie 78640 Saint germain de la Grange • Réparation ou remplacement de serrures RGE **Q** 01 30 55 05 65 multi-points ≥ mbs.sarl78@gmail.com Portes blindées (appartement et cave)

Actualités

Commission mixte Mairie du Chesnay / Copropriété de Parly2 Synthèse des échanges du 25/04/2018

Cette séance était principalement consacrée au projet de mise en place du stationnement résidentiel sur la commune. Le tableau ci-dessous n'en reprend pas le détail car le projet lui-même s'est affiné depuis et a fait l'objet de nombreuses informations. Il se limite à quelques points particuliers évoqués en séance.

Sujet évoqué Réponse Mairie Suite donnée au 1er octobre Stationnement résidentiel : risque Le Maire du Chesnay propose, si Confirmation de l'impossibilité de report de non-résidents sur les c'est juridiquement possible, de juridique. Plus d'information et voies privées de Parly2 mettre en stationnement résidentiel autres suites dans le Dossier certaines voies privées ouvertes à la correspondant (pages suivantes) circulation publique (rue de Galilée en particulier) Pression d'eau insuffisante dans Dans la mesure où c'est le débit qui Tests en cours et démarrage paraît être à l'origine du problème, d'une série de réunions de travail certaines résidences le Maire du Chesnay demande à avec le Syndic et l'ensemble des intervenants : SEVESC/SEOP*, être saisi officiellement pour pouvoir relayer la question à la direction de **ENGIE/ISTA**** la SÉOP Réalisé dans des conditions Stop croisement avenue Dutartre/ Le Maire du Chesnay confirme la rue du Hameau réalisation prochaine de l'interversion satisfaisantes. du stop pour ralentir les circulations sur l'avenue Dutartre Circulation et nuisances dans la Le Maire du Chesnay demande au Le CSP a adressé une note zone Blanche de Castille CSP une note faisant le point des détaillant les problèmes de problèmes circulation/stationnement et d'hygiène/propreté dans la zone. Une étude est lancée par la Mairie pour revoir les stationnements autos et bus



dans la zone



^{*}Délégataires de la distribution d'eau **Entretien des réseaux d'eau privatifs

Dossier Stationnement Zone rouge ou zone verte?





Echanges avec Monsieur le Maire du Chesnay au Conseil Syndical Principal du 13 septembre 2018

Le projet de stationnement payant de la Mairie du Chesnay suscite beaucoup d'inquiétudes et de débats dans nos résidences. Philippe Brillault, Maire du Chesnay, a accepté de venir en débattre directement avec l'ensemble de nos délégués lors du Conseil Syndical Principal du 13 septembre dernier. Exceptionnellement, compte-tenu de l'actualité du projet et de la proximité de sa mise en œuvre, La lettre de Parly2 nous retranscrit « en direct » la teneur de ces échanges*.

Monsieur le Maire présente la genèse de l'extension du plan de stationnement payant au Chesnay et ses évolutions. Il précise qu'il est ouvert à toute discussion pour adapter, le cas échéant, le plan de stationnement payant.

L'extension du stationnement payant au Chesnay a été conditionnée par une loi de 2014, qui donne aux communes, depuis le 1er janvier 2018, la totale maîtrise de leur politique de stationnement (règlementation, gestion, collecte).

A noter: un forfait est mis en place, limité à 30€ - il n'y aura plus d'émission de contraventions posées sur le pare-brise, mais une fiche informant l'automobiliste qu'il a été verbalisé. Si le temps de stationnement autorisé est dépassé, les sommes déjà payées seront déduites de ce montant. Si le forfait est réglé dans les 96h, le montant est ramené à 17€, diminué de la somme éventuelle déjà payée. La ville du Chesnay a souhaité prendre son temps pour proposer un plan de stationnement payant approprié, améliorant la rotation des véhicules et les points d'encombrement délicats (exemple : la dépose des enfants devant le collège Blanche de Castille).

- Situation de départ : stationnement payant rue de Versailles et rue Pottier ainsi que sur le plateau St Antoine par le stationnement résidentiel (zone verte). La mise en place de ce dernier, suite au stationnement devenu payant des rues de la ville de Versailles, proches du plateau, s'est révélée positive.
- La ville du Chesnay a commencé par organiser des réunions sectorielles dans certains quartiers pour étendre le stationnement résidentiel.
- Décision prise, en Conseil Municipal, de voter le principe des zones rouges, ses tarifs et ceux des zones résidentielles (zones vertes) ainsi que le nombre de cartes à attribuer:



MODALITES DE PAIEMENT

- 2 cartes par foyer, la 1ère est à 120€ (comparé à 240€ à Versailles).
- Possibilité de régler tous les mois à l'étude.
- Tous les stationnements payants du Chesnay seront gratuits entre 19h00 et 9h00 le matin et le dimanche.

^{*}D'après une prise de notes de séance, non relue par les participants au CSP.

Dossier Stationnement

Etat des lieux / évolutions

LES PARKINGS:

Ils permettront de compléter et réguler le stationnement tout en s'adaptant aux besoins particuliers :

- 5 parkings, propriété de la Ville, feront l'objet d'un contrôle d'accès : le parking du Bel Air, (rue de Versailles), le parking de la piscine (rue Pottier), le parking de la rue des Sports, le parking du site de l'Enfance, rue de Glatigny, le parking du Marché (rue des Deux Frères).
- Le contrôle d'accès a fait l'objet d'un appel d'offres et sera géré par QPARK pour le compte de la Ville. Il sera finalisé sur l'ensemble des parkings fin octobre.

Concrètement, l'entrée se fait avec l'émission d'un ticket ; la plaque d'immatriculation est scannée.

La tarification

- Un 1er temps (30') est gratuit; au-delà de 30' et jusqu'à 45': 0,75€.
 Chaque heure = 1€ et le forfait de nuit (19h - 8h) est de 3€.
- Des aménagements de tarification sont prévus et rendus possibles grâce au scan de la plaque d'immatriculation :
 - Une fenêtre de gratuité a été validée entre 19h00 et 22h30 pour les sportifs qui viennent en soirée à la piscine ou rue des Sports.
 - Des jours et heures pendant lesquels le stationnement sera gratuit seront programmés dans certains parkings proches des écoles pour les parents déposant leurs enfants.

Parking du Bel Air

Celui-ci est encombré notamment par le personnel de l'hôpital et du collège/lycée Blanche de Castille qui ne peut se garer ailleurs (environ 70 voitures). Le coût de ces places, délibéré en Conseil Municipal, fera l'objet d'un contrat avec Blanche de Castille, qui sera facturé (l'établissement et non son personnel).

LES RUES ET AVENUES DU CHESNAY

• L'avenue Schweitzer et la rue de Versailles étaient prévues en zone rouge. Monsieur le Maire est revenu sur ce point après l'intervention de copropriétaires de Parly2 qui ont argué de l'absence de places de stationnement aux alentours. L'avenue Schweitzer a été transformée en zone résidentielle (zone verte) tout comme une partie de la rue de Versailles entre le rondpoint au début du Pré-Vert et le rond-point de l'Europe (zone que Monsieur le Maire accepte en séance d'étendre jusqu'à la rue du Docteur Audigier, voir ci-après).

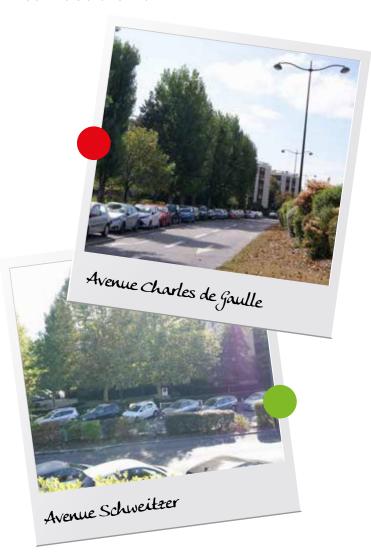
- La rue Pottier sera en zone rouge.
- La fusion des mairies de Rocquencourt et du Chesnay sera décidée le 8 octobre et effective dès le 1^{er} janvier 2019. Les Rocquencourtois auront également accès aux cartes résidentielles côté rue Moxouris dès le 3 décembre.
- Pour toutes les poches de Parly2, des zones de stationnement résidentiel sont créées.
- Voies privées de Parly2 : elles ne sont pas gérées par la Mairie. Le Maire reconnaît que certaines posent un souci comme la rue de Galilée qui est une voie ouverte à la circulation publique : les voitures risquent de squatter les places de stationnement.

► ENTREPRISES

Les entreprises sollicitent la Mairie pour obtenir des cartes résidents. Celles-ci auront une tarification différente et chaque entreprise n'aura pas plus de 3 cartes.

CENTRE COMMERCIAL

Une réflexion est en cours entre le Centre Commercial et la Ville.





Questions des résidences / Réponses de Monsieur Le Maire



Résidence Maillot:

- ? Des places pour handicapés sont-elles prévues dans les parkings ?
- Elles se situeront juste à l'extérieur des parkings et seront gratuites.

Résidence Passy :

- ? Elle relève que le garage BMW squatte environ 1/3 des places rue Moxouris.
- Cela ne pourra plus être le cas puisque BMW n'aura pas accès aux cartes résidentielles.

Résidence Tuileries :

- ? Elle indique son inquiétude car elle est située entre l'avenue Charles de Gaulle (zone rouge) et la portion de la rue de Versailles en zone verte qui offre peu de places disponibles. Où se garer ? Il est nécessaire d'adapter la capacité de stationnement à la hauteur des besoins.
- Le stationnement payant favorisera les riverains. De jour, les places situées en zone verte rue de Versailles seront réservées aux résidents (le personnel de l'hôpital ou de Blanche de Castille n'y aura plus accès) et le soir, l'ensemble des places de l'avenue Charles de Gaulle seront disponibles pour tous et gratuites à partir de 19h00, jusqu'à 9h00 le lendemain.

Résidence St James :

- ¿ Le but est de créer des stationnements, en journée, pour les Chesnaysiens. Comment obtenir cet effet si l'avenue Charles de Gaulle est en zone rouge ? Pourquoi ne pas la passer en zone verte ?
- Cela ne règlerait pas le problème de la disponibilité des places dans un environnement de service public économique.

Résidence Opéra:

- ? Pourrait-on passer la portion de la rue de Versailles située entre la rue Audigier et le rond-point au début du Pré-Vert (zone rouge actuellement) en zone résidentielle (pour mémoire, pas de commerces sur ce secteur) ?
- Monsieur le Maire estime qu'effectivement il n'y a pas d'inconvénient à ce que la zone résidentielle rue de Versailles soit étendue jusqu'à la rue Audigier.

Résidence Louvre :

- Quid du stationnement résidentiel sur Rocquencourt ?
- ✓ Tant qu'il n'y a pas de problème de stationnement, la question ne se pose pas.

Résidence Rivoli :

- Que peut faire la Mairie contre les voitures « ventouse » rue de Galilée ?
- La Commune ne peut intervenir que dans la mesure où la Copropriété définit le statut du stationnement. Si le stationnement est interdit, les voitures peuvent être verbalisées. Alain Cahen indique que la question de savoir s'il était possible d'établir une zone verte sur une partie commune de Parly2 a été posée. La réponse est négative.

Résidence Chaillot:

- ② En l'absence de carte résidentielle et sur les zones rouges, la Résidence note l'augmentation conséquente de tarif.
- Le paiement en zone rouge s'applique à tous (à noter que les abonnés résidentiels pourront bénéficier d'1/2 heure gratuite par jour).

Résidence Orsay:

- ? Elle relève qu'il y a confusion entre les termes de « zone » et de « voies » dans le magazine de la Ville du Chesnay « Evènements » : ce sont les voies qui sont « vertes », c'est-à-dire en stationnement résidentiel et non les zones.
- Le terme de « zone » n'est pas géographique mais économique. Il faut effectivement comprendre « voies rouges ou vertes » et non « zones rouges ou vertes ».

Résidence George V :

- ? Un résidant non domicilié sur une voie rouge ou verte peut-il néanmoins demander une carte résidentielle ?
- La réponse est positive. La carte résidentielle n'est pas affectée au quartier.
- ? Rue Lapérouse : quelle solution peut être mise en place puisqu'elle est entourée de voies vertes ou rouges avec le risque que les voitures viennent squatter les places disponibles.
- La commune n'est pas compétente pour gérer un stationnement privé, même sur une zone ouverte à la circulation publique.

Dossier Stationnement

Questions des résidences / Réponses de Monsieur Le Maire, suite

Résidence Dauphine :

- ¿ La contre-allée devant la Résidence est en stationnement libre (à noter que les 2 côtés du bvd St Antoine sont sur la commune de Versailles). Ne serait-il pas pertinent de la passer en zone résidentielle ?
- L'initiative de la demande appartient aux riverains.

Résidence Maillot:

- Est-il prévu un statut spécifique pour les professions libérales (médecins, infirmiers...)?
- C'est à la personne qui a besoin de soins que revient la charge de mettre en place un dispositif de stationnement (accréditation...). Le sujet des artisans qui ont besoin d'accréditation le temps de leur chantier est en cours de réflexion.

Résidence Bagatelle :

- Quid des voitures qui stationnent sur les emplacements interdits au sein de la Copropriété (cf. accès pompiers par exemple)?
- 3 agents seront dédiés avec 2 à 3 tournées/ jour selon un planning mensuel. Il y a toujours possibilité d'appeler le service pour une intervention. Des plots seront installés aux endroits dangereux.
- ? Peut-on demander au Super U d'indiquer l'emplacement de son parking pour éviter que les voitures ne stationnent dans la Résidence.
- ✓ Un projet de parking sous-terrain de 400 places entre la rue Pottier et la rue de Versailles est à l'étude et devrait voir le jour d'ici 2 à 3 ans.

Résidence St Michel:

- La ville de Versailles offre une prime pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE). La Ville du Chesnay proposera-t-elle cette possibilité?
- La réponse est négative : ce système ne fonctionne pas (trop souvent les primes sont versées et les vélos ne sont pas utilisés sur place).



Résidence Neuilly:

- ? Est-il possible de mettre en place une chaîne sur une voie de Parly2 ouverte à la circulation ?
- La réponse est affirmative.

Résidence Orsay:

- ? Projet d'aménager une sortie des voitures de la Fnac sur l'avenue Dutartre : attention à l'augmentation du flux de voitures sur l'avenue et au danger que cela représente.
- Une partie des voitures serait dérivée vers une autre sortie.

Résidence Orangerie :

- ? S'il est question de fermer l'avenue de Villars, attention aux voitures qui arrivent rue Jean-Louis Forain et se dirigent vers le cimetière, elles seront bloquées (la rue Jean-Louis Forain continue en sens interdit).
- ✓ Monsieur le Maire note ce point.

Comme on le comprend à la lecture de ces lignes, le projet de la Mairie, s'il est raisonné et cohérent dans son principe, comporte encore d'importantes difficultés d'application pratique pour les Chesnaysiens en général et les Parlysiens en particulier. Monsieur le Maire laisse encore ouverte, pour quelques semaines, la porte de la concertation. C'est le moment pour les résidences ou les particuliers qui le souhaitent de lui faire remonter leurs remarques et propositions concernant leur secteur.







Le stationnement dans les résidences de Parly2

Il est organisé de la manière suivante :

1992 emplacements « privés en sous-sols »

Répartis sur 26 résidences (1798) et dans le garage G1 (194) situé sous l'avenue Dutartre, ces emplacements sont à usage de garage et sont quasiment tous « boxés ». A noter que ces emplacements doivent être utilisés pour le stationnement des véhicules. Toute autre utilisation (entrepôt, atelier, ...) est contraire à la règlementation et engage la responsabilité du propriétaire en cas de sinistre.

4085 emplacements « privés extérieurs »

Reconnaissables à leur numérotation marquée sur le sol au droit de chaque emplacement, ces espaces de stationnement sont équipés pour certains d'un « stop-park » permettant d'éviter qu'un tiers non autorisé ne vienne s'y garer. Ces emplacements privatifs sont situés dans le périmètre des syndicats secondaires (les résidences).

Les emplacements « visiteurs »

Ils sont intégrés aux emplacements « privés extérieurs » (voir ci-dessus) car le plus souvent résultant de lots non vendus à l'origine. Ils sont reconnaissables par l'absence de numérotation. Ils appartiennent à la résidence et sont, de ce fait, des parties communes. Le stationnement doit y être de courte durée pour permettre une utilisation par le plus grand nombre.

Les emplacements « libres »

Certaines résidences ont identifié des espaces permettant de stationner quelques véhicules sans gêner la circulation. Ces emplacements sont identifiés par un marquage au sol. Le stationnement de courte durée y est toléré. Il est interdit de « privatiser » même temporairement un espace commun.

Les emplacements « motos »

Certaines résidences disposent de quelques emplacements à destination des motos et autres scooters. Ils sont identifiables le plus souvent par un marquage au sol, un (des) arceau(x) et parfois des potelets.

En dehors de tous les espaces décrits ci-dessus, le stationnement est interdit.

Tout contrevenant est susceptible de voir son véhicule verbalisé et envoyé en fourrière.







Rue de Louveciennes



Les emplacements et accès « pompiers » :

Identifiés clairement par un panneau et/ou un marquage au sol, ces espaces doivent impérativement rester libres d'accès en permanence pour faciliter les interventions des véhicules de secours (pompiers, ambulances, etc.). Interdiction formelle de s'y garer, même pour quelques minutes, au risque d'être verbalisé, de voir son véhicule enlevé et de se retrouver responsable de l'aggravation d'un sinistre en cas de gêne retardant l'intervention des services de secours.

Dans le cadre du projet de stationnement, il a été demandé à la Mairie de renforcer le contrôle de ces emplacements et la verbalisation.







Emplacement interdit



Culinelle, le cuisiniste expert de Parly2

Un savoir-faire familial reconnu depuis 1981

Diplômés de la célèbre école d'architecture et de design d'intérieur Camondo, Marie-Armelle et Pierre Reux ont créé Culinelle il y a bientôt 40 ans au Chesnay (78). Depuis, ce sont plusieurs centaines de cuisines qui ont été imaginées et réalisées au sein de la copropriété de Parly2. Quel que soit votre type d'appartement, il y a pour vous une réponse unique et appropriée à vos attentes et à vos modes de vie. De l'étude à la réalisation de votre projet, vous échangerez avec un même interlocuteur qui veillera à la qualité et à la bonne mise en œuvre de chaque étape. L'équipe de Culinelle se compose également d'un ébéniste/poseur et d'un chef de chantier. Qualifiés tous corps d'état, nous nous entourons de professionnels reconnus pour les travaux nécessaires autour du mobilier de cuisine (électricité, plomberie, peinture...), et ce sans prendre de commissions. Vous l'avez compris, Culinelle travaillera pour vous avec respect et écoute. Enfin, la sélection de nombreux fournisseurs de grande qualité (meubles, plans de travail, électroménager, équipement et accessoires) permet une réponse adaptée à votre budget.





Deux magasins pour deux styles

Culinelle vous reçoit dans deux points de vente situés au Chesnay. Le premier, Culinelle Design, est notre showroom dédié à la cuisine contemporaine. Culinelle Design, c'est l'art du minimalisme, des lignes pures et des agencements architecturaux.

Situé à 200 mètres du showroom Culinelle Design, notre second magasin Culinelle Intemporel expose une sublime création au croisement des époques. Anne Babu, sa responsable, est à votre disposition pour imaginer avec vous un projet résolument... intemporel. Elle a déjà signé plusieurs créations marquantes à Parly2.

Le mot de Pierre Reux, créateur de Culinelle

« La cuisine est aujourd'hui le cœur de l'habitat, l'espace où la famille se retrouve, échange et créé du lien social. C'est la raison pour laquelle il faut parfaitement la concevoir. Non seulement pour votre bonheur quotidien mais aussi pour la valorisation de votre habitat. C'est aussi un espace qui doit traverser les années. Depuis 1981, nous sommes devenus de véritables spécialistes des différentes typologies d'appartements de Parly2. Nous avons élaboré pour vous de multiples possibilités dédiées aux cuisines dites «couloir» qui caractérisent ses logements. Nous avons évidemment beaucoup d'autres configurations à vous proposer. En un mot, faites-nous confiance, vous ne serez pas déçus ».

www.cuisiniste-versailles-78.fr

Culinelle Design:

4, rue de Versailles, 78150 Le Chesnay

01 39 55 22 41

Adresse mail: contact@culinelle.fr

Culinelle Intemporelle:

29 rue de Versailles, 78150 Le Chesnay

01 39 55 21 21

Adresse mail : anne.babu@culinelle.fr

Syndic-Gérance

Assemblées Générales de Parly2 SAIC et SYNDICAT PRINCIPAL 7 juin 2018

▶ Pour la deuxième année, les assemblées générales de la SAIC et du SYNDICAT PRINCIPAL ont été tenues sous forme « électronique ».

Terminé, le temps de la collecte des bulletins de vote dans les travées! Chaque copropriétaire présent est désormais équipé d'un boitier électronique. Les procédures d'émargement sont écourtées. Le copropriétaire procède au vote de chaque résolution en quelques clics et le résultat s'affiche sur grand écran.

Auparavant, il fallait un temps considérable pour connaître le résultat d'une résolution. Désormais, le processus de vote dure entre 2 et 5 minutes et le résultat est connu quelques secondes après l'enregistrement du dernier vote. Les actionnaires de la SAIC ont ainsi été libérés 45 minutes après le début de leur assemblée, ce dont la Présidente, Madame DAILLY, a pu se féliciter.

Mais cette organisation est largement perfectible! Des complications techniques ont perturbé les opérations d'émargement en 2017, provoquant des retards conséquents. Et cette année, malgré de nombreuses améliorations et un émargement plus fluide, d'autres difficultés techniques sont apparues, retardant le vote des premières résolutions. Tout est rentré dans l'ordre, à chaque fois, mais dans des conditions loin d'être satisfaisantes.

L'entreprise choisie pour ces deux assemblées n'ayant pas convaincu, le Conseil Syndical Principal a décidé, lors de sa réunion du 13 septembre, de recourir à un autre prestataire pour les assemblées 2019.

▶ Pour l'assemblée de la SAIC, les actionnaires présents et représentés ont totalisé 43,64% (1.016.938 sur 2.330.302 actions). Toutes les résolutions présentées ont été validées. En dehors des résolutions traditionnelles (approbation des bilans, comptes et budgets et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, du quitus aux membres du Conseil d'Administration), l'assemblée des actionnaires a validé le renouvellement des mandats de deux administrateurs.

La participation à l'assemblée du Syndicat Principal a été, cette année, de 61,18% soit 4.437 copropriétaires présents et représentés, pour un total de 2.465.963 tantièmes sur 4.030.631 soit une hausse importante de près de 10%. Cette progression est due, notamment, aux nombreux pouvoirs transmis en raison, probablement, de la forte mobilisation des conseillers syndicaux des résidences et celle des délégués au Conseil Syndical Principal pour tenter de réunir le quorum nécessaire au vote des résolutions 15 et 16 concernant l'avenir du Centre Cultuel Martin Luther Kina.

Mais, malgré cette forte représentation, les résolutions 15 et 16 relatives au devenir du Centre Martin Luther King n'ont pu être présentées aux suffrages des copropriétaires. Il aurait fallu 66% de votes favorables pour qu'elles soient adoptées. Néanmoins, ce sujet a été largement débattu pour permettre aux copropriétaires de bien en comprendre les enjeux.

S'il est une leçon à retenir de cette situation, c'est que tout projet impactant de manière durable les résidences de Parly2, comme par exemple une modification du règlement de copropriété, nécessite une participation bien plus importante (environ 75%) et qu'il est indispensable que les copropriétaires soient plus nombreux à venir ou à transmettre leurs pouvoirs. A méditer!

▶ Concernant l'ordre du jour de l'Assemblée du Syndicat Principal, en dehors des résolutions 1-2-3-4-7 « habituelles » (comptes, quitus, budget, appel complémentaire chauffage et mandat au Conseil Syndical), les résolutions suivantes ont été adoptées :

Résolution 5 - 58,30% (art.25 et 25.1) : Dérogation, pour 2019, à la cotisation au fonds de travaux obligatoire du Syndicat Principal.

Résolution 6 – 51,09% (art.25 et 25.1): Dispense de l'obligation pour le Conseil Syndical, de mettre en concurrence le contrat de syndic pour la prochaine mandature.

Résolution 8 – 58,26% (art.25 et 25.1) : Ratification des dépenses engagées pour les travaux de fibrage de l'ensemble immobilier.

Résolution 9 – 55,22% (art.25 et 25.1) : Extension au territoire de Parly2, du Schéma Directeur d'Assainissement. Mandat au Conseil Syndical Principal.

Résolution 10 – 57,40% (art.25 et 25.1) : Travaux d'entretien du Centre Culturel.



Résolution 11 – 57,34% (art.25 et 25.1): Mandat au Conseil Syndical pour choisir l'entreprise pour les travaux votés à la résolution 10.

Résolution 12 – 55,56% (art.24) : Validation de l'avenant 3 au contrat de chauffage.

Résolution 13 - 57,16% (art.25 et 25.1): Devenir du Centre Culturel (mise à disposition des locaux à deux associations).

Résolution 14 - 57,47% (art.25 et 25.1): Etablissement des conventions pour le devenir du Centre Culturel (mandat au syndic sous contrôle du Conseil Syndical Principal).

Résolution 17 – 54,97% (art.25 et 25.1): Autorisation aux Syndicats Secondaires d'installation de ralentisseurs ou marquages de sécurité validés par le CSP. Par ailleurs, les **Résolutions 15 et 16**, traitant du devenir du Centre Cultuel Martin Luther King n'ont pas pu être présentées aux suffrages des copropriétaires, les tantièmes présents et représentés étant inférieurs à la majorité requise.

Enfin, la **Résolution 18** (autorisation d'installation de climatiseurs sur le toit des bâtiments de la résidence St-Cloud) n'a pas été adoptée, n'ayant recueilli que 16,83% de votes favorables.

Rendez-vous, désormais, le 20 juin 2019 (date prévue) pour une troisième édition « électronique » de vos assemblées SAIC et SYNDICAT PRINCIPAL.



Mouvements du Personnel à la GÉRANCE

Deux collaboratrices ont fait valoir leurs droits à la retraite cette année :

Danielle DORRIERE, Assistante de copropriété, a quitté nos effectifs le 30 juin. **Christine VETILLARD-STAFFE**, Responsable comptable, nous quittera le 31 octobre.

Elles laisseront toutes deux leur empreinte dans la gestion des résidences de Parly2, après avoir œuvré respectivement 26 et 17 ans au service des copropriétaires.

Parallèlement, nous saluons trois nouvelles arrivées :



Marie-Anne GROSSEMY, 28 ans, a rejoint l'équipe en qualité d'Assistante de copropriété auprès d'Aymeric NIJDAM.

Son bagage universitaire et son expérience, notamment dans le monde de la copropriété, lui ont permis de prendre la mesure de son poste avec enthousiasme et efficacité.

Prise de fonctions : le 22 mai.



Marjorie JOURNAUX, 33 ans, a rejoint l'équipe en qualité d'Assistante de copropriété auprès de Stéphane MILEWSKY. Sa formation et son expérience des métiers de la vente lui ont donné le goût du contact. Elle s'est orientée vers la copropriété depuis bientôt deux ans et a découvert un monde passionnant. Elle a pris également très rapidement la mesure de ses fonctions.

▶ Prise de fonctions : le 18 juin.



Pierre-Adrien TORTOCHAUT , 32 ans, a rejoint l'équipe en qualité de **Responsable** comptable.

Après une expérience réussie de cinq années au sein des équipes comptables de CPH dont les trois dernières comme responsable de la comptabilité mandants (copropriété et gestion locative), il a rejoint l'équipe pour mettre à son service ses compétences comptables et sa maîtrise du futur logiciel de gestion.

▶ Prise de fonctions : le 1^{er} juillet.

Mouvements du Personnel INTENDANTS

Robert HERVÉ et **Michel DUCOURANT**, présents dans l'effectif depuis 18 et 9 ans, ont fait valoir leurs droits à la retraite.

Ils ont été remplacés par Marc CHOCHOIS (OPERA) et Dominique BELLANGER (CHAILLOT).

Olivier JOSNIN (DAUPHINE), quant à lui, débute sa nouvelle mission d'intendant le 8 octobre, suite à la démission de son prédécesseur, parti vers d'autres horizons.

Tri des déchets

Etes-vous au top pour le tri?



Nous savons tous que le tri des déchets dans l'optique d'un recyclage optimal est une démarche importante. Pour autant Parly2 est-il tri responsable ? Plus généralement, faisons-nous les efforts nécessaires pour que nos immeubles soient toujours de bonne tenue quant au traitement des déchets et ordures qui font partie de la vie quotidienne même s'ils n'en sont pas le côté le plus séduisant ?

La campagne de sensibilisation menée récemment dans le cadre de Versailles Grand Parc (VGP) auprès d'une partie des Parlysiens a été l'occasion de rappeler les consignes de tri par une opération de porte à porte avec distribution de documents explicatifs. Le règlement intérieur de la copropriété donne le cadre général de respect des lieux.

Le ramassage des ordures ménagères, la collecte du verre, l'enlèvement des encombrants... sont effectués par des services et entreprises spécialisés. Mais le « travail » commence par nous dans chaque immeuble : à nous d'essayer de jouer le jeu correctement en effectuant les tris préalables du mieux possible, à nous de respecter les lieux intermédiaires du ramassage et leur propreté, à nous d'exclure tout dépôt en dehors des lieux prévus.

Quelques conduites simples... Quoi ? Où ? Quand ?

Quoi?

Cinq catégories : les ordures ménagères, les déchets recyclables, le verre, les déchets végétaux, les encombrants.

Où?

- Les **ordures ménagères** (y compris sacs et films en plastique, pots de yaourt ...) issues des videordures et des dépôts par les résidents dans les réceptacles des locaux vide-ordures sont rassemblées **dans les grands sacs poubelle**.
- Les **déchets recyclables** sont à placer en vrac, sans sac, dans les bacs à couvercle jaune : journaux, prospectus, magazines, bouteilles et flacons en plastique, canettes, boîtes de conserve...
- Les containers à **couvercle vert** recueillent les bouteilles, les pots et bocaux en **verre**.
- Les déchets végétaux des jardins privatifs (feuilles, branchages coupés en petits morceaux, herbe tondue, plantes...) doivent être portés en sacs fermés¹ aux points de ramassage des déchets verts des résidences.
- Les **encombrants** acceptés (c'est à dire hormis ceux de remise obligatoire en déchèterie²: électroménager, informatique, TV...) peuvent être déposés **sur les aires prévues**.

Quand?

En permanence : les bacs et containers dans les locaux vide-ordures et les points déchets verts ; seulement la veille au soir et le jour du ramassage pour les encombrants (le calendrier mensuel est affiché dans les halls).

Si vous avez un doute, n'hésitez pas à demander conseil à votre intendant. Vous pouvez aussi utilement consulter les services de Versailles Grand Parc https://www.versaillesgrandparc.fr/

¹⁻ A se procurer auprès de la mairie pour les Chesnaysiens

²⁻ Déchèterie de Bois d'Arcy Rue Abel Gance ZAC de la Croix Bonnet 78390 Bois d'Arcy, accessible avec la carte déchèterie de Versailles Grand Parc ; formulaire de demande sur le site internet www.versaillesgrandparc.fr



Nous ne devons plus voir cela!

A l'extérieur, les lieux de ramassage des déchets végétaux ne sont pas des mini décharges!
Et les corbeilles à papier dans les allées, les distributeurs pour déchets canins... évitent de salir les abords des immeubles.



Les locaux vide-ordures pas plus que les couloirs des caves ou les parkings souterrains ne sont là pour accueillir les objets en attente du passage des encombrants ou de transfert à la déchèterie.



Heureusement les comportements incorrects sont rares! Parly2 est et demeure un lieu dont les habitants peuvent être fiers.

La vitrine de Parly2 c'est un tout!

Un local vide-ordures repeint et carrelé gardé bien propre, des couloirs de caves remis à neuf et entièrement dégagés... Gardons ces « éléments cachés » aussi beaux que le reste de nos résidences!









Chaque effort pour comprendre le mécanisme du tri et le respect des lieux contribue de plus à la maîtrise de nos charges (entretien et nettoyage) et taxes (taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées TEOMA).

Alors devenons de plus en plus tri responsables !



Hommages

Deux anciens Présidents de Conseil Syndical, très investis dans leur mission, nous ont quittés.

Pierre Lefebyre



Nous rendons aujourd'hui hommage à une personnalité altruiste, soucieuse du bien de la Copropriété.

Pierre Lefebvre a été délégué titulaire au Conseil Syndical Principal et Président du Conseil

Syndical de la Résidence Solférino pendant de nombreuses années. Travailleur acharné et rigoureux, il s'est impliqué avec beaucoup d'énergie dans de nombreux chantiers : réalisation du livret d'accueil destiné aux nouveaux résidents ; élaboration du fascicule « règlement intérieur » de la Copropriété ; étude de la pose de ralentisseurs sur les voies d'accès visant à améliorer la sécurité de la circulation dans les résidences. Le sujet de son dernier dossier, passionnant et qui sera diffusé prochainement, porte sur l'histoire des noms de nos squares et résidences.

Nous assurons toute notre sympathie à sa famille.

Jean Gardet



Président de la résidence Chaillot durant 12 années, de 1991 à 2003, Jean Gardet, Architecte DPLG (lauréat de l'Institut de France) était aussi un artiste talentueux et passionné: il a réalisé nombre

d'huiles, pastels, dessins à la plume de châteaux et monuments. Chevalier de l'ordre national du mérite, Chevalier des Arts et des Lettres, il avait reçu la médaille de bronze de l'Académie Léonard de Vinci à Rome à l'occasion d'une exposition d'une peinture à l'huile au Grand Palais à Paris.

Nous adressons nos condoléances à sa famille.

Brèves

La fibre à Parly2

La réalisation du fibrage sur le territoire régional a été répartie entre plusieurs acteurs.

L'opérateur Orange a été choisi pour opérer, notamment, sur les communes du Chesnay et de Rocquencourt et donc, plus précisément, sur les résidences de Parly2.

Les opérations se sont déroulées en trois phases.

Une première tranche, réalisée en 2014, a concerné une dizaine de résidences. Devant faire face à des travaux de génie civil plus importants que prévu pour amener la fibre jusque dans les bâtiments, il a été décidé que Parly2 participerait financièrement à ces travaux. Cette décision a permis de réaliser la deuxième tranche.

Restaient dix résidences à traiter. Orange a demandé un complément de financement pour faire face, toujours, aux opérations de génie civil. Il aura fallu quasiment trois ans d'âpres négociations pour pouvoir présenter une solution acceptable.

Les travaux de raccordement des dix dernières résidences ont été finalisés en juin et nous pouvons dire, enfin, que les résidences de Parly2 sont désormais toutes éligibles à la fibre.

Les opérations commerciales se sont accélérées. Un événement a été organisé par Orange dans les locaux du Centre Culturel le mercredi 19 septembre afin de présenter aux Parlysiens qui se sont déplacés, les nombreux avantages de cette technologie, la manière dont sont opérés les raccordements privatifs jusque dans les logements et présenter ses offres commerciales. Pour cette occasion, Orange a procédé au fibrage du Centre Culturel, sans frais pour la Copropriété.

Chacun reste bien évidemment libre de choisir son prestataire parmi les opérateurs pouvant proposer les prestations Fibre, que ce soit en téléphonie, télévision ou Internet.



SAISON PISCINE 2018

Comme chaque année, les Parlysiens ont pu profiter des huit piscines réparties sur le territoire de Parly2.

Après un printemps plutôt maussade, le soleil et la chaleur (parfois caniculaire) ont contribué à augmenter de 42% la fréquentation de nos bassins, passée à près de 45.000 entrées contre 31.500 l'an dernier.

Les Parlysiens ont donc été très nombreux, cette année, à profiter de ces espaces détente rafraichissants que beaucoup de résidences alentours nous envient. Et les baigneurs de la Piscine CONCORDE ont été particulièrement choyés cette année. En effet, les travaux de modernisation du bassin, terminés juste à temps (ou presque), ont pu faire bénéficier les visiteurs d'une eau plus chaude en raison de l'installation d'un volet de couverture qui, fermé la nuit, a permis de limiter les déperditions caloriques. Les températures ont ainsi pu atteindre à plusieurs reprises des valeurs supérieures à 25°C.

Fréquentation des piscines saison 2018

2018	Foch	Neuilly	Opéra	Orangerie	Concorde	Solferino	Etoile	Longchamp	
Juin	548	424	686	797	894	1 550	1 283	2 402	8584
Juillet	979	1 103	1 456	2 362	2 400	2 893	3 808	5 525	20526
Août	615	743	872	1 313	1 675	1 584	2 188	2 981	11971
Sept	111	251	232	437	568	477	762	871	3709
Total 2018	2253	2521	3246	4909	5537	6504	8041	11779	44790
Max	80	125	142	145	158	309	263	539	
Min	0	0	0	0	0	0	0	0	
Moyenne	18	21	27	40	45	53	66	97	

Fréquentation des piscines saison 2017

2017	Foch	Neuilly	Opéra	Orangerie	Concorde	Solferino	Etoile	Longchamp	
Juin	1034	936	922	1626	1487	2337	2428	3143	13913
Juillet	603	649	617	1157	857	1574	1400	2259	9116
Août	427	444	566	732	687	1339	1288	2486	7969
Sept	20	45	51	43	54	60	71	101	445
Total 2017	2084	2074	2156	3558	3085	5310	5187	7989	31443
Variation vs 2017	8,11%	21,55%	50,56%	37,97%	79,48%	22,49%	55,02%	47,44%	42,45%

ERRATUM

Dans le numéro précédent N°90 de la lettre de Parly2, page 12, sur le tableau des taux de participation aux assemblées générales secondaires, certains chiffres ont été décalés, malencontreusement, pour les années 2015 et 2016.

Nous vous prions de nous excuser de cette erreur et publions ci-dessous les taux corrects pour les résidences concernées.

RÉSIDENCE	Taux de participation (%)			
	2015	2016		
ST AUGUSTIN	58,01	58,57		
ST CLOUD	77,24	84,64		
ST GERMAIN DES PRÉS	65,28	76,25		
ST HONORE	51,42	52,69		
ST MICHEL	61,34	51,05		
ST-JAMES	63,88	57,21		
SOLFERINO	46,01	46,05		

La vie de nos résidences



Fête des voisins





Concorde - La Muette - Louvre









Loggiarama VITRERIE - MIROITERIE

DEPUIS LA CRÉATION DE PARLY2

QUALITÉ - RAPIDITÉ & EXIGENCE Pour le professionnel et le particulier

MIROIRS - DOUBLES VITRAGES
DÉCOUPE DE VERRE - LOGGIAS
MAGASINS - VÉRANDAS
BOW-WINDOW
ALU - PORTES COULISSANTES

ALU - PORTES COULISSANTES VOLETS ROULANTS - STORES INT/EXT



LOGGIARAMA : 6 rue du Président Kennedy, Z.J. du Chêne Sorcier - 78340 Les Clayes Sous Bois - Tél : 01 30 07 56 84 - Fax : 01 30 79 03 41 E-mail ; loggiarama@wanadoo.fr - www.loggiarama.fr





Studio, Résidence Monceau Square de Tocqueville



Appartement 4 pièces, Résidence Odéon



Appartement 3 pièces



Studio, Résidence St James Square de Bretteville



Vendu

Nos résultats sur Le Chesnay et alentours

SONT TOUT SAUF UN HASARD

- 160 biens à vendre actuellement
- 30 biens à louer
- 700 nouveaux acquéreurs en 2018
 Ouvert du lundi au samedi
- 241 transactions en 2018
- Une équipe de 16 personnes
- Deux agences
- De 9h à 19h sans interruption





Résidence Auteuil Square de Montmorency



Appartement 3 pièces



Appartement 3 pièces. Résidence Dauphine Square Mérimée



Appartement 3 pièces. Résidence Gabriel Square Marigny

AGENCE DE PARLY 2

2, avenue Charles-de-Gaulle - BP 112 - 78153 LE CHESNAY Cedex Tél.: 01 39 63 67 51 - Fax: 01 82 66 02 60 - parly2@cph.fr

AGENCE DE PARLY 2 CENTRE COMMERCIAL

2, avenue Charles-de-Gaulle - BP 112 - 78153 LE CHESNAY Cedex Tél.: 01 39 55 48 00 - Fax: 01 82 66 02 60 - parly2@cph.fr

